



achat maison en indivision et séparation

Par **al601**, le **16/12/2010** à **10:03**

Bonjour,

J'ai acheté en décembre 2005 avec mon ex compagne (non marié, non pacsé) une maison, en aout 2008 nous nous sommes séparés et elle a quitté le domicile donc depuis cette date je règle seul le crédit ainsi que tout ce qui est inhérent à la maison.

Aujourd'hui je viens de recevoir un courrier de son avocat qui me demande de racheter la part de madame ou de vendre la maison, je n'ai pas les moyens de lui racheter sa part, et si nous la vendons (a savoir que lorsque nous l'avons acheté bien plus chère que ce qu'elle ne valait mais nous en sommes rendus compte bien trop tard) il nous restera des intérêts a payer et surement finir le crédit qui ne sera pas totalement recouvert par la vente.

de plus, j'ai entendu parler d'indemnités d'occupation, dans quelles conditions devrais je lui en verser?

merci d'avance pour vos réponses

cordialement

Alain

Par **Domil**, le **16/12/2010** à **12:04**

Vous lui devez d'office une indemnité d'occupation dès que vous habitez la maison en indivision.

MAIS si elle est co-emprunteur du pret, vous pouvez exiger qu'elle rembourse la moitié des échéances (ce que vous versez à sa place)

Par **al601**, le **16/12/2010** à **12:45**

merci pour votre réponse,

mais si je verse l'équivalent d'un loyer qu'est ce qu'il en est dans ce cas là de l'impot foncier que je paye en totalité si l'on part du principe que la maison nous appartient à tous les 2 donc si je comprends bien si on vend la maison elle doit me rendre la moitié des remboursement que j'ai déjà effectué mais moi je dois verser une indemnisation

Par **Domil**, le **16/12/2010** à **13:46**

L'indemnité d'occupation, c'est l'équivalent d'un demi-loyer (puisque vous avez 50% de la maison)

Tout comme pour le remboursement du prêt, vous pouvez exiger le remboursement de la moitié de la taxe foncière.